



Ce à quoi tous les monarques devaient rêver, sous couvert de la DCE 2000, l'Etat peut désormais -faute de mieux- le faire sans mort d'homme : agrandir le territoire national en 2015.

Les conquêtes coloniales sont désormais inutiles: il suffit juste de mettre en œuvre le dogme concernant l'effacement de tous les seuils et barrages de France. Par un simple déblai-remblai, les millions de m³ charriés feront reculer l'océan.

Les atouts français

Pas de fosses abyssales à proximité de nos côtes, un relief et des cours d'eau généreux. A titre de comparaison, les Néerlandais eux, ont dû lutter depuis le XI^{ème} siècle pour créer des polders. Une ingénierie évolutive de pointe, un courage à toutes épreuves avec cependant un déficit de matériaux d'apport: 85 millions de m³ seraient encore nécessaires rien que pour la consolidation des digues existantes. De réelles prouesses techniques, mais les polders sont encore menacés. Nous avons donc de belles opportunités par rapport aux travaux pharaoniques mis en œuvre à Monaco ou Singapour pour gagner des m² sur la mer.

La méthodologie

la BD otho et un logiciel nous renseignent facilement sur les cubatures (profils en long et en travers). Conformément à la méthode ACA (analyse-coûts-avantages), les rivières les plus productives, la Sélune par exemple, seront traitées en priorité ainsi que les zones littorales à hauts fonds.

Nous nous appuyons sur la nomenclature CORINE Land Cover (CLC 2006) en commençant par les estuaires (code 522) puis les marais maritimes (code 421), les marais salants (code 422), les zones intertidales (423) puis les lagunes littorales. Nous préconisons de procéder méthodiquement en détruisant chaque seuil en partant de l'océan, en remontant jusqu'aux sources -sans oublier tous les étangs- pour recouvrer des « rivières sauvages ».

La dévalaison des millions de m³ de sédiments sera assurée gracieusement, sans transports routiers émetteurs de GES. La force hydraulique, énergie propre, sera donc judicieusement valorisée pour la dévalaison des gravats et des sédiments.

L'action sur les fleuves est prioritaire. Dans les espaces littoraux faiblement arrosés par de petits cours d'eau dépourvus de seuils (grève de St Eflam, golfe du Morbihan), nous avons le savoir-faire en agissant sur le bassin versant :

- > augmentation des subventions PAC au profit du maïs en lieu et place des herbages qui stabilisent les sols,
- > déboisement des coteaux pour augmenter la charge solide dans les ruisseaux



grâce à l'érosion,

> dans tous les chantiers de reboisement, les lignes de plantation devront être perpendiculaires à la pente,



*coupe rase de feuillus, andains perpendiculaires à la pente et plantation de douglas;
nous avons la garantie de créer une érosion pérenne*

> un pas de temps proportionnel au volume charroyé devra être respecté pour la destruction échelonnée des seuils et barrages aux fins d'obtenir une répartition homogène des sédiments .

Enfin, les Agences de l'eau contractualiseront avec l'océan pour le nivellement in situ de ces sédiments pollués..

Tant pis pour la filière conchylicole.

Combien d'hectares gagne-t-on ?

Nous avons l'outil informatique de simulation pour répondre à cette question importante qui induit une valorisation foncière des nouveaux territoires. Quelques clics nous renseigneront sur la surface des polygones. Il suffira de les additionner. Nous comblerions facilement la grève de St Brieu, de la Gironde et toute la baie du Mt St Michel en détruisant prioritairement deux barrages sur la Sélune, Les villes d' Avranches, de Rochefort, de Charron et de Vannes devront se retrouver le plus vite possible loin de l'océan.

A quel prix ?

Côté dépenses: pas de frais dispendieux. Les déblais seront laissés sur place et le transit sédimentaire dévalera par gravité.

Côté recettes: ces terrains pollués mais fertiles et ces espaces côtiers toujours convoités, seront vendus par le service des Domaines.

Nous préconisons des cessions progressives, pour éviter une chute des cours du foncier.

Elles pourraient rapporter 2 500 000 000€ à l'Etat (fiscalité ultérieure non comprise).

Volets social, économique et environnemental

> Sur le plan social, tout est réglé par les « consultations du public » et des « enquêtes publiques ». Le commissaire enquêteur valide par principe le projet de son mandant qui a généré sa mission.

> Les professionnels agricoles seront encouragés dès 2014: des prés salés en aval seront affectés aux éleveurs ovins.



si la mer produit moins de poissons, élevons des moutons

> Enfin, des zones ornithologiques d'intérêt européen remplaceront les parcs conchylicoles désaffectés. Il s'agit d'une réelle aubaine de reconversion en « guide nature » offerte à cette filière oubliée et en grandes difficultés. Les sidérurgistes, eux, n'ont pas eu cette opportunité.

Délai d'exécution

Le Rhône a mis des siècles pour éloigner Aigues-Mortes de la côte.

Ce n'est ni sérieux ni satisfaisant pour répondre à l'échéance de la DCE.

Dynamisme et fermeté soutiendront cette action publique d'intérêt national qui devra être soldée pour le 31/12/2015.

Valorisation

Comptes rendus et retours d'expériences seront publiés par l'ONEMA.